



BAISSE DES SALAIRES RÉELS ET PERSISTANCE DES INÉGALITÉS DANS LA FONCTION PUBLIQUE EN 2023

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a publié le 23 juillet 2025 trois études sur les salaires dans la fonction publique (État, territoriale et hospitalière) pour l'année 2023. Ces études révèlent une diminution des salaires réels, corrigés de l'inflation, dans les trois versants de la fonction publique, avec une baisse plus marquée dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière.

Des revenus moyens variables selon les fonctions publiques

Les agents de la fonction publique d'État (FPE) bénéficient des revenus moyens les plus élevés, avec un salaire net moyen de 2 886 euros par mois. Les agents de la fonction publique hospitalière (FPH) suivent de près avec 2 842 euros par mois, tandis que ceux de la fonction publique territoriale (FPT) perçoivent en moyenne 2 254 euros par mois.

Hausse des salaires nominaux, mais baisse des salaires réels

En 2023, le salaire net moyen non corrigé de l'inflation a augmenté dans les trois fonctions publiques par rapport à 2022 :

- de 4,4 % dans la FPE, après une hausse de 2,9 % en 2022 ;
- de 3,9 % dans la FPT, après une augmentation de 4,1 % en 2022 ;
- de 3,9 % dans la FPH, après une hausse de 4,8 % en 2022.

Ces augmentations sont notamment dues à des revalorisations de points d'indice et à la reconduction de la garantie individuelle du pouvoir d'achat. Cependant, ces hausses n'ont pas suffi à compenser la forte inflation de 2023 (+4,9 %). Ainsi, le salaire net moyen corrigé de l'inflation a diminué de :

- 0,4 % dans la FPE, après une baisse de 2,2 % en 2022 ;
- 1,2 % dans la FPT, après une baisse de 1,4 % en 2022 ;
- 1,4 % dans la FPH, après une baisse de 0,1 % en 2022.

Des disparités selon les catégories de fonctionnaires

Les chiffres globaux masquent des disparités entre les catégories de fonctionnaires. Par exemple, dans la FPH, l'évolution salariale a été de +0,9 % pour les fonctionnaires de catégorie C, de -1,7 % pour ceux de catégorie B et de -2,7 % pour ceux de catégorie A.

Persistance des écarts salariaux entre hommes et femmes

Les études de l'Insee soulignent également la persistance d'écarts salariaux entre hommes et femmes dans les trois fonctions publiques. C'est dans la FPT que l'écart est le moins élevé et dans la FPH qu'il est le plus fort :

- Dans la FPH, le salaire net des femmes est en moyenne de 2 704 euros par mois, soit 19,1 % de moins que celui des hommes (3 344 euros) ;
- Dans la FPE, le salaire net moyen des femmes est de 2 742 euros par mois, soit 12,2 % de moins que celui des hommes (3 122 euros) ;
- Dans la FPT, le salaire net des femmes est en moyenne de 2 190 euros par mois, soit 6,8 % de moins que celui des hommes (2 348 euros).

À profil identique (âge, qualification, statut et type d'employeur), les femmes perçoivent un salaire net inférieur à celui des hommes de 2,6 % en moyenne dans la FPE, de 4 % dans la FPT et de 4,2 % dans la FPH. Elles occupent plus souvent les postes les moins rémunérateurs : parmi les 10 % des agents les moins rémunérés, 65 % sont des femmes dans la FPT, 74 % dans la FPE et 79 % dans la FPH.

Réduction des écarts entre les plus basses et les plus hautes rémunérations

Malgré ces inégalités persistantes, l'Insee constate en 2023 une réduction des écarts entre les plus basses et les plus hautes rémunérations pour les fonctionnaires comme pour les non-fonctionnaires dans les trois fonctions publiques.

En conclusion, les études de l'Insee mettent en lumière une baisse des salaires réels dans la fonction publique en 2023, ainsi que la persistance d'écarts salariaux entre hommes et femmes. Ces résultats soulignent la nécessité de poursuivre les efforts pour garantir l'égalité salariale et maintenir le pouvoir d'achat des agents publics.

LES SYNDICATS FO RHÔNE-ALPES RESTENT MOBILISÉS ET VIGILANTS POUR DÉFENDRE LES DROITS DES AGENTS TERRITORIAUX POUR TOUJOURS AMÉLIORER LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL.

Source: vie-publique.fr